Projet d'extension de la carrière de Bagard (30) Mars 2020 / Compléments Novembre 2020

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR □ LA CAPTURE* OU L'enlèvement*
☑ La destruction*
☑ La perturbation intentionnelle*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

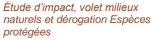
Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société GSM
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Patrice Gazzarin (Directeur Régional)
Adresse: Les Technodes BP2
Commune: Guerville
Code postal: 78930
Nature des activités : Exploitation de carrière
Qualification:

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION						
Nom commun Nom scientifique	Quantité	Description (1)				
B2 -REPTILES						
Lézard catalan Podarcis liolepis (hispanica)		Risques de destruction d'individus très faibles				
Lézard des murailles Podarcis muralis		Idem				
Lézard vert <i>Lacerta bilineata (=viridis)</i>	Quelques spécimens (<5)	Risques résiduels très faibles de destruction de quelques individus lors des travaux. Mesures d'évitement des périodes de reproduction. Espaces décapés lors des phases d'extraction, peu favorables.				
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon</i> monspessulanus	Idem	Idem				
Couleuvre à échelons Rhinechis scalaris	Idem	Idem				
B3 - OISEAUX						
Espèces d'oiseaux principalement ciblées p	oar la demande de dérog	ation (« Espèces cibles »)				
Fauvette orphée Sylvia hortensis	Quelques spécimens (<5)	Période de travaux pour les défrichements évitant la période sensible, risque de destruction nul en hiver. Espèce très peu susceptible de se retrouver sur les zones décapées avant tirs de mine				
Monticole de roche Monticola saxatilis	Idem	Risque de destruction au printemps faible car les travaux d'extraction limiteront fortement les tentatives d'installation sur les fronts en cours d'exploitation. Pourra se reporter sur les fronts non exploités et ceux en cours de réaménagement qui tous les 5 ans seront rapidement en tranquillité. Surveillance aussi des zones de tirs au moment de la repro.				



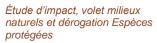




6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

Espèces protégées peu communes				
Accenteur alpin Prunella collaris		Quelques spécimens (<5)	Pourra se reporter sur les fronts réaménagés et les parties les plus favorables au nord seront rapidement en tranquillité. Impact possible sur des individus faible lors des tirs	
Tichodrome échelette <i>Tichodroma</i> muraria		Idem	Idem	
Monticole bleu Monticola solitarius		Idem	Idem Monticole de roche	
Alouette Iulu Lulula arborea		Idem	Risques de destruction d'individus très faibles, en raison de la nature des espaces décapés avant tir non favorables	
Espèces protégées abondantes et co	mmun	nes		
Bruant zizi Emberiza cirlus		Quelques spécimens (<5)	Risques de destruction d'individus très faibles, en raison de la nature des espaces décapés avant tir non favorables	
Fauvette mélanocéphale Sylvia melanocephala		Idem	Idem	
Fauvette passerinette Sylvia cantillar		Idem	Idem	
Hypolaïs polyglotte Hippolais polyglo	tta	Idem	Idem	
Linotte mélodieuse Carduelis cannab		Idem	Idem	
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus</i> phoenicurus		Idem	Idem	
Chardonneret élégant Carduelis card	luelis	Idem	Idem	
Serin cini Serinus serinus		Idem	Idem	
Verdier d'Europe Carduelis chloris		Idem	Idem	
Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla	3	Idem	Idem	
Merle noir Turdus merula		Idem	Idem	
Mésange charbonnière Parus major		Idem	Idem	
Pinson des arbres Fringilla coelebs		Idem	Idem	
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>		Idem	Idem	
Roitelet à triple bandeau Regulus ignicapillus		Idem	Idem	
Rossignol philomèle <i>Luscinia</i> megarhynchos		Idem	Idem	
Rougegorge familier Erythacus rubecula		Idem	Idem	
Tourterelle des bois Streptopelia turtu		Idem	Idem	
B4 – MAMMIFERES				
Canàna da ahirantàras sammunas n	0111/010	t utiliaar daa fisauraa da	rochor	
Espèces de chiroptères communes p	ouvan	t utiliser des lissures de	rochei	
Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Quelques spécimens (<5)		Risques résiduels très faibles de destruction	
Pipistrelle pygmée Pipistrellus			d'individus lors de la phase de travaux car pas de fissures potentielles sur les fronts actuels et mise en place d'une veille sur la favorabilité des fronts lors des phasages.	
pygmaeus Sárotino communo Entocique				
Sérotine commune Eptesicus serotinus				
Murin de Daubenton Myotis daubentonii				
Espèces de chiroptères fissuricoles à	enjeu	ı modéré		
Molosse de Cestoni Tadarida	,		Risques résiduels très faibles de destruction	
teniotis			d'individus lors de la phase de travaux car pas de	
Murin cryptique <i>Myotis crypticus</i> Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Quelques spécimens (<5)		fissures potentielles sur les fronts actuels et mise en place d'une veille sur la favorabilité des fronts lors des phasages.	
	ισο γπασάμου.			







Projet d'extension de la carrière de Bagard (30) Mars 2020 / Compléments Novembre 2020

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>							
Barbastelle d'Europe Barbastella							
barbastellus							
Vespère de Savi Hypsugo savii							
Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus							
nathusii							
Noctule de Leisler Nyctalus leisleri							
Mammifères terrestres							
Hérisson d'Europe Erinaceus		Risque possible de destruction d'individus au					
europaeus	Quelques spécimens (<5)	moment des travaux de défrichement / décapage,					
		bien que les périodes sensibles soient évitées au maximum.					
B5 – INSECTES		maximum.					
Proserpine Zerynthia rumina		Destruction possible en phase travaux à la marge du					
	< 10 individus (chenilles ou	chantier. Mesures de balisage et de suivi par un écologue prises pour limiter fortement ces risques.					
	chrysalides)						
Damier de la Succise Euphydryas	< 5 individus (chenilles ou	Idem côté nord, bien que les stations les plus					
aurinia provincialis	chrysalides)	proches soient hors zone.					
	,						
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L	OPÉRATION *						
Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommaç	ges aux cultures Sauvetage de spécimens					
Prévention de dommages aux forêts							
	Prévention de dommages à la p						
Protection de la santé publique	Etude génétique ou bio						
	Motif d'intérêt public majeur ☑ Prévention de dommages aux p	Prévention de dommages à l'élevage					
Determon en pentes quantites	revention de dominages aux p	echenes					
Autres							
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou							
de l'agglomération d'Alès	nationale : extension d'une carrière d'extraction de calcaire pour la production de granulats à destination de la zone BTP						
de l'aggiorneration d'Ales							
Voir description détaillée aux chapitres « présentation du projet », « justification de la solution retenue et de l'intérêt public							
majeur » de l'expertise écologique du présent dossier.							
D. OHELLES CONT. FO MODALITE	10 - 11 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	DATION *					
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS et les techniques DE L'OPÉRATION * (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)							
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT *							
	Préciser la destination des anim	aux capturés :					
•	vec relâcher sur place	avec relâcher différé					
	S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :						
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu e	t les conditions de relâcher :						
Capture manuelle	Capture au filet						
Capture avec épuisette	Pièges Préci	ser:					
Autres moyens de capture F	Préciser :						

Préciser:

Préciser:



Utilisation de sources lumineuses

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Utilisation d'émissions sonores

Suite sur papier libre





Projet d'extension de la carrière de Bagard (30) Mars 2020 / Compléments Novembre 2020

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids
Destruction des œufs Préciser : risques très faibles de destruction des œufs de reptiles ou d'insectes protégés, car périodes sensibles globalement évitée. Un risque persiste sur des chrysalides et chenilles de papillon.
Destruction des animaux par animaux prédateurs Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : réalisation des travaux (coupe d'arbres, défrichements et décapage superficiel de roche, tirs de mine) – Risques de destruction directe d'individus de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes durant ces travaux. Risque de destruction d'individus pendant la phase d'exploitation lors des tirs de mine avant extraction des matériaux.
Voir description détaillée au chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier.
D3. PERTURBATION INTENTIONELLE *
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources idmineuses Preciser : Utilisation d'émissions sonores Préciser : travaux d'engins de chantier relativement bruyants (dumper)
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser: travaux d'engins de change relativement bruyants (dumper) Préciser: travaux d'engins de change relativement bruyants (dumper)
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
Suite sur papier libre
Suite sui papiei libre
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE l'OPÉRATION *
Formation initiale en biologie animale <a> Image: Préciser : Encadrement des entreprises en phase travaux par un écologue
Formation continue en biologie animale Préciser : Non définie
Autre formation Préciser : Non définie
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE l'OPÉRATION
Préciser la période : Phases travaux programmées sur plusieurs années selon les phasages de l'exploitation – Date de
lancement espérée : 2021 ou la date :
G. QUELS SONT LES LIEUX DE l'OPÉRATION
Régions administratives : Occitanie
Départements : Gard (30)
Cantons : Alès-1
Communes : Bagard

H. EN ACCOMPAGNEMENT de l'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

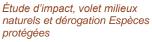
Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier.







6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :		
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte-rendu de l'encadrement environnemental en pha Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cad Mise en œuvre des mesures de compensation dans le ca la parcelle cadastrale AB22 Voir autres détails des mesures de suivis au chapitre « Al l'expertise écologique du présent dossier	dre des mesures du proje dre de conventions de g	et (atténuation et compensation). estion avec la commune de Bagard sur
cocher les cases correspondantes		
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à .Pessac le15 juin 2020. Votre signature	



